



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE MAI 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
AT	: Agent de Transmission
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CDS	: Centre de Santé
CMCI	: Communauté Missionnaire Chrétienne Internationale
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
F	: Femme
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Forces de Défense Nationale
H	: Homme
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MSF	: Médecins Sans Frontières
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière de Mosso
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de mai 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont surement échappé à l'attention de nos observateurs des droits humains.

- En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.
- Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été, par endroit, essentiellement liés :
 - aux entraînements et formations paramilitaires des Imbonerakure
 - à un incendie qui a ravagé les dépôts de motocycles et tricycles du groupe Ladack et des médicaments de MSF
 - aux armes légères détenues illégalement qui ont blessés plusieurs personnes
 - aux embuscades tendues par des malfaiteurs dans lesquelles plusieurs personnes ont été blessées.
- Le domaine politique a surtout été caractérisé par :
 - des contributions forcées
 - la suspension des cérémonies de célébration du 3^{ème} anniversaire du parti CNL
- Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :
 - des cas d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales,
 - des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues,
 - des cas de condamnation de personnes pour assassinat,
 - des cas d'arrestations de personnes accusées de rançonner des gens.
- Au point de vue social, notre rapport évoque essentiellement sur la recrudescence de la pandémie du COVID-19
 - En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.
 - Troisièmement, nous relatons les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants enregistrés au cours du mois de mai 2022.
 - En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.
 - Cinquièmement, notre rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de mai 2022 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers au regard des effectifs de détenus et de la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Un policier brûlé par essence en commune et province Makamba

Dans la nuit du 30 avril 2022, un policier du commissariat communal de Makamba, a été brûlé suite à un incendie survenu dans la maison qui abritait la position des policiers et des tenues de ces derniers ont pris feu. Selon des sources sur place, le carburant composé de 2 bidons d'essence avait été conservé sur cette position. Selon les mêmes sources, en date du 1^{er} mai 2022, dans la nuit, la police a opéré une fouille perquisition dans la maison qui abrite la position des policiers au chef-lieu de la province Makamba et sur différents marchés noirs de cette province. Le policier brûlé a été alité à l'hôpital de Makamba. Signalons que le carburant consommé avait été saisi en zone Gitaba, commune et province Makamba à destination de la province Bururi par ces policiers.

2- Un policier blessé en commune Gihanga, province Bubanza

Le 1^{er} mai 2022, vers 1 heure du matin, sur la colline village V, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Juvénal Nkorerimana, policier de la position dudit village a été blessé au niveau du ventre à l'aide d'une balle par son collègue Frédéric Ndahangamye. Selon des sources sur place, la victime tentait de réconcilier deux policiers en conflit sur cette position quand il a été blessé par Frédéric Ndahangamye. Selon les mêmes sources, le blessé a été conduit à l'hôpital de Murengeza, en commune Mpanda, de la même province tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la brigade de Gihanga

3- L'incendie qui a ravagé les dépôts de motocycles et tricycles du groupe Ladack et des médicaments de MSF en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 2 mai 2022, vers 15 heures, tout près du port de Bujumbura, au quartier asiatique, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, des dépôts des motocycles et tricycles appartenant à Ladack et un dépôt des médicaments de l'ONG MSF ont été incendiés. Selon des sources sur place, le feu qui a emporté en fumée des tuk tuk, des motos, des pneus, d'autres matériaux ou machines ainsi que des médicaments du dépôt de MSF a été un peu maîtrisé tardivement, vers une heure du matin du 3 mai 2022. Selon les mêmes sources, la police parle d'un incendie accidentel alors que d'autres sources parlent d'incendie criminel pour contrecarrer le commerce de cet indien qui s'est vu ses affaires réduites après la réduction des zones de circulation de tuk tuk moto et vélos dans la mairie de Bujumbura. La police a donné un bilan de 810 motos, 105 tuk-tuk, 2 machines pour fabriquer les pavés, une bétonnière et tout le stock des médicaments du MSF.

4- Une personne blessée en commune Matana, province Bururi

Le 7 mai 2022, vers 20 heures, dans la localité de Muka, colline Ruzira, commune Matana, province Bururi, Yves Nimenya, cultivateur a été grièvement blessé poignardé au niveau des hanches par le nommé Ngasahari, Imbonerakure, mécanicien des motos. Selon des sources sur place, Yves rentrait en provenance d'un bistrot de cette localité non loin de son domicile quand il est tombé dans une embuscade et poignardé par son voisin avec qui, il s'est querellé un peu dans ce bistrot avant de rentrer. Ngasahara été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal à Bururi.

5- Un policier qui s'est suicidé en commune Gihanga, province Bubanza

Le 7 mai 2022, vers l'après-midi, sur la colline Kagwema, commune Gihanga, province Bubanza, un policier s'est fusillé. Selon des sources sur place, il est entré dans la maison inachevée où il habitait avec ses collègues et il s'est tiré une balle à la tête. Il est mort sur le champ. Quand d'autres policiers ont entendu des coups de feu, ils se sont précipités, de même que les habitants de cette colline et ils ont trouvé le corps allongé à côté du fusil. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, ce policier avait montré des symptômes liés aux troubles mentaux.

6- Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune et province Rumonge

Depuis le 16 jusqu'au 21 mai 2022, au stade Vyizigiro de Mbuga, zone Kizuka, commune et province Rumonge, des entraînements paramilitaires ont été effectués par des membres de la milice Imbonerakure venus de différentes localités de toute la province. Selon des sources sur place, la supervision des activités était assurée par le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Les participants étaient nourris et logés dans ce stade. Les habitants proches de ce stade ont indiqué qu'ils sont inquiets de ces activités paramilitaires. Ces activités ont été clôturées en date du 21 mai 2022 par l'octroi des certificats de formation aux participants au centre de Rumonge. Ces cérémonies ont eu lieu dans un endroit communément appelé « Kugiporoti ».

7- Une tentative d'assassinat en commune Rusaka province Mwaro

Le 19 mai 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka province Mwaro, Arnaud Banyuzuriyeko, âgé de 22 ans, a été ligoté et jeté près d'un marais par trois hommes vêtus des habits noirs. Selon des sources sur place, la victime a été retrouvée à environ 200 mètres de chez elle, par des élèves qui se rendaient à l'école. Selon les mêmes sources, ses bras et ses jambes étaient ligotés tandis que sa tête attachée entre ses jambes. Son père l'a conduite à l'hôpital de Kibumbu où elle a repris conscience vers 17 heures.

8- Un membre du parti CNDD-FDD accusé de manger des personnes en commune Buhiga, province Karuzi

Le 19 mai 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline et zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Ciza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 61 ans, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'être féticheur, de tuer des personnes et de les manger. Selon les mêmes sources, la police a mené une fouille perquisition chez lui et a saisi des médicaments traditionnels. Les habitants de cette colline ont encerclé sa maison durant toute la nuit pour l'empêcher de s'évader en attendant l'arrivée des policiers. Ces habitants allaient le brûler dans sa maison n'eût été l'intervention des élus collinaires.

9- Trois femmes blessées en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 22 mai 2022, vers 20 heures, sur la sous-colline Butaramuka, colline Rugeregere, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Evelyne Mukeshimana, âgée de 56 ans, ses deux locataires, la prénommée Nadia, âgée de 22 ans, et Ndiwokubwayo, âgée de 35 ans, ont été blessées dans une explosion d'une grenade lancée, dans leur parcelle, par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, un tract qui accusait Evelyne de pratiquer la sorcellerie et qui la mettait en garde d'être tuée a été trouvé sur les lieux, après cet incident. Les blessées ont été conduites à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux.

10- Formation paramilitaire des Imbonerakure en province Cankuzo

Le 23 mai 2022 le matin, au parc de la Ruvubu et dans les savanes proches de la commune Kigamba, province Cankuzo, environ 150 membres de la milice Imbonerakure dont 30 filles venus de toutes les communes de la province Cankuzo ont commencé une formation paramilitaire sous la supervision de Révérien Ndugi, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces membres de la milice Imbonerakure portaient des t-shirts, des tenues de sport et avaient dans leurs mains de gros bâtons. Selon les mêmes sources, le 24 mai 2022 matin, certains ont couru dans les rues de la commune Kigamba et vers 13 heures, ils se sont rassemblés avec leurs assiettes et gobelets au stade de Kigamba pour prendre leur repas de midi. Marcienne Citegetse, contrôleur provincial de l'état civil, était chargée de la collecte de toutes les contributions pour approvisionner ces Imbonerakure en nourriture.

11-Un enfant blessé par un engin retrouvé dans un champ.

Le 26 mai 2022, vers 13 heures, sur la sous-colline Nyabikonge, colline Coma, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, un enfant appelé Eddy Kubwimana, a été blessé dans une explosion d'un détonateur trouvé dans le champ de patate douce. Selon des sources sur place, le détonateur a explosé dans les mains de cet enfant alors qu'il jouait avec deux autres enfants. Le 27 mai 2022, la police du poste de police du COCO Mugamba s'est rendue sur les lieux pour s'enquérir de cette situation.

II.2. Du contexte politique

Trois faits importants ont caractérisé le domaine politique :

1- Des contributions forcées en commune et province Rumonge

Le 13 mai 2022, le Gouverneur de la province Rumonge, Consolateur Nitunga a fixé à 5.000 FBU la contribution de chaque conducteur de taxi-vélo opérant en province Rumonge. Selon des sources sur place, cette contribution est destinée à la finalisation de la construction des bureaux de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, cette mesure a été décidée lors d'une rencontre avec ces conducteurs de taxi-vélos et dont certains d'entre eux ont dénoncé le détournement par leur représentant, un nommé Gahanga d'un montant déjà payé. Cette autorité a promis aux participants de mener des enquêtes avant de prendre une décision qui s'impose.

2- Suspension des cérémonies de célébrations du 3^{ème} anniversaire du parti CNL en commune Rutegama, province Muramvya

Le 21 mai 2022, dans la zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, les cérémonies de célébrations du 3^{ème} anniversaire du parti CNL ont été suspendues par le chef de zone. Selon des sources sur place, le comité communal dudit parti avait organisé une rencontre des membres du parti et elle venait à peine de commencer les activités quand le chef de zone Mushikamo accompagné par des policiers et des membres de la milice Imbonerakure a fait irruption pour les empêcher de continuer. Il a accusé ces membres du parti CNL de n'avoir pas participé aux travaux communautaires et de ne l'avoir pas invité. Le responsable communal du parti CNL a montré les correspondances officielles d'information sur la tenue de la rencontre mais en vain.

3- Suspension des festivités de l'anniversaire du parti CNL en commune Kayogoro, province Makamba

Le 21 mai 2022, Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro, province Makamba a suspendu les festivités de l'anniversaire du parti CNL. Plusieurs policiers dirigés par le commissaire communal de Kayogoro et le secrétaire permanent de la commune ont fait irruption dans la place pour suspendre les festivités. Selon des sources sur place, les membres dudit parti ont été informés que la suspension était motivée par le fait de la présence, dans ces festivités, des militants du parti CNL venus des autres communes alors que les mêmes cérémonies étaient organisées dans leurs communes respectives. Les responsables de ce parti ont indiqué qu'il s'agissait de quelques invités constitués de représentants et des tambourinaires seulement. L'administrateur de la commune Kayogoro a fait savoir que même les responsables du parti CNL ne devraient pas participer à ces cérémonies.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de mai 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous évoquerons également le procès de 3 personnes accusées d'avoir tué un conducteur de taxi-moto en province Cibitoke et le cas de 8 personnes arrêtées accusées de rançonner des gens en Marie de Bujumbura.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Comme mentionné ci-haut, quelques 4 cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont été identifiés au cours du mois de mai 2022.

1- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Le 3 mai 2022, sur la colline Nyantakara, zone Gatwe commune Kayogoro, province Makamba, Lucien Sakubu et son petit frère René Niyongirako, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Gatwe, par un OPJ alors qu'ils allaient porter plainte contre des Imbonerakure qui les avaient tabassés la veille et volés une somme de plus de 300 000 FBU au cours d'une embuscade tendue contre eux. Selon des sources sur place, le 2 mai 2022, vers 22 heures, sur la colline Nyantakara, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, ces deux victimes sont tombées dans une embuscade tendue par une quinzaine de membres de la milice Imbonerakure dont Niyonkuru, Zorbabel, Munezero dirigés par Fanuel Ndayishimiye, chef de colline Nyantakara. Selon les mêmes sources, certains responsables du parti CNDD-FDD et des administratifs à la base avaient déjà planifié d'éliminer Lucien Sakubu en l'accusant de dénoncer les abus commis par certains responsables de cette localité.

2- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Rusaka, province Mwaro

Le 5 avril 2022, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, Mélance Ndayizeye et le prénommé Dieudonné, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits au cachot du parquet par des agents de la PNB. Selon des sources sur place, le 4 mai 2022, vers 20 heures, sur cette même colline, Mélance s'était disputé avec Clovis, chef des Imbonerakure dans son cabaret. Cet Imbonerakure avait provoqué Mélance et lui a jeté une bouteille vide et Mélance a blessé Clovis avec la même bouteille au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Clovis a été conduit au CDS Rusaka pour les soins de santé. Le lendemain, l'administrateur de la commune Rusaka et le 1^{er} secrétaire communal du parti CNDD-FDD ont organisé une réunion de pacification auprès de la population.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une personne enlevée en commune et province Ngozi

Pierre Claver Kantungeko, résidant au centre-ville de Ngozi, employé de la Fondation Stam, est porté disparu depuis le 2 mai 2022. Selon des sources sur place, il a quitté son domicile et il s'est rendu à la célébration de la journée internationale du travail et des travailleurs, à Ngozi. Le même jour pendant la journée, sa femme connue sous le sobriquet de Ntafatiro, travailleuse à l'hôpital autonome de Ngozi, a été menacée par Ciza, agent du SNR. Ce dernier était à bord d'un véhicule accompagné par des membres de la milice Imbonerakure de Ngozi et a été accusée d'avoir hébergé sa femme qui l'avait fui. Selon les mêmes sources, Ciza a tenté d'enlever cette femme mais celle-ci a été secourue par des policiers qui étaient sur place. Ciza a alors juré de se venger contre le mari de cette femme. Le soir, Pierre Claver Kantungeko n'est pas rentré à la maison. Ciza a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

2- Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Muyinga

Le 8 mai 2022, vers 22 heures, au quartier Kinyota, tout près du stade, zone et commune Muyinga, province Muyinga, Cyriaque Rwaswa, enseignant à l'ECOFO Kazebibondo, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par les prénommés Eva et Bonane, tous agents du SNR. Il a été conduit dans un endroit inconnu à bord d'un véhicule immatriculé E 0535 A, du responsable provincial du SNR, Félix Havyarimana.

3- Une personne enlevée en commune et province Muyinga

Le 8 mai 2022, vers 22 heures, au quartier Kinyota, tout près du stade, commune et province Muyinga, Evariste Hakizimana, natif de la colline Kijumbura, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, a été arrêté chez lui par les prénommés Eva et Bonane, tous agents du SNR. Il a directement été conduit dans un endroit inconnu à bord d'un véhicule immatriculé E 0535 A du responsable provincial du SNR, Félix Havyarimana. Selon des sources sur place, la victime était rentrée du Rwanda le 29 novembre 2021 où elle était exilée et travaillait à la société Tawakal à Mukoni.

4- Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Muyinga

Le 9 mai 2022, vers 22 heures, au quartier Swahili, commune et province Muyinga, Dieudonné Nibaruta, chargé de l'idéologie et de la propagande pour le parti CNL au niveau provincial, a été arrêté à son domicile par les prénommés Eva et Bonane, tous agent du SNR. Selon des sources sur place, Dieudonné Nibaruta a été conduit dans un lieu inconnu à bord d'un véhicule immatriculé E 0535 A, du responsable provincial du SNR, Félix Havyarimana. Le 9 mai 2022, ce responsable provincial du SNR est revenu au domicile de cette victime, y a pris le téléphone et a indiqué à la famille qu'il le gardait dans son cachot et qu'il n'a pas droit aux visites.

5- Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi

Le 9 mai 2022, Didace Nduwayo, originaire de la colline Gataka, zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, a été enlevé par des gens non identifiés qui étaient à bord d'une camionnette Hilux à vitre teintées. Il a été embarqué et conduit vers la commune Bisoro de la province Mwaro. La famille de la victime a cherché dans les différents cachots mais en vain.

6- Une personne enlevée en commune et province Bubanza

Le 18 mai 2022, au service maternité de l'hôpital de Bubanza, commune et province Bubanza, le prénommé Fabien, infirmier, a été arrêté par Venant Miburo, responsable du SNR en province Bubanza lorsqu'il était au service. Selon des sources sur place, la victime a été conduite vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, la victime avait publié des commentaires à propos du mot que le président de la République avait présenté à la population en rapport avec l'élevage des insectes et des mouches.

Bref et sans être exhaustif, au moins 4 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 personnes ont été enlevées tout au long du mois de mai 2022.

II.3.3. Cas d'arrestations et de jugement de malfaiteurs

1- Trois personnes condamnées en province Cibitoke

Le 27 mai 2022, lors d'un procès de flagrance, le TGI de Cibitoke, a condamné Charles Minani et Diomède Ntakirutimana à une peine de servitude pénale à perpétuité pour avoir tué Théogène Itangishaka, conducteur de taxi-moto, résidant sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke dans la nuit du 24 au 25 mai 2022. Selon des sources sur place, Jean Marie Ndiokubwayo, militaire, qui a été accusé de complicité dans ce meurtre a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale tandis qu'Egide Irankunda, Dieudonné Nzeyimana et Dieudonné Ntakirutimana ont été acquittés. Le Ministère public avait chargé ces prévenus d'avoir commis un meurtre prémédité contre Théogène Itangishaka. Selon les mêmes sources, tous les condamnés avaient plaidé coupable au cours de ce procès. Signalons que dans une période ne dépassant pas 5 mois, huit conducteurs de taxi-moto ont déjà été tués dans les mêmes circonstances en commune Bukinanyana.

2- Huit personnes arrêtées accusées de rançonner des gens en Marie de Bujumbura

Le 24 mai 2022, au bureau du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, lors d'une conférence de presse, le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, a présenté aux médias un groupe de 8 personnes dont trois policiers et un militaire accusées d'avoir enlevé et rançonné la population.

Selon des sources sur place, ces 8 personnes sont 3 policiers, 1 militaire et 4 civils. Selon le porte-parole, il s'agit de Sergent Habimana alias Major Mwarabu, Adjudant-chef de police Apollinaire Manirakiza alias Kayenzi, 1^{ère} classe de police Antoine Nsengiyumva, 2^{ème} classe de police Arsène Niyongabire et 4 civils à savoir Ferdinand Ndereyimana alias Gatayeri, Claude Nshimirumukiza, Thaddée Nsengiyumva alias commissaire Ntare ainsi que Constantin Kwizerimana, chauffeur.

D'après les mêmes sources, ces hommes volaient l'argent parfois en enlevant des personnes et les relâcher après un versement d'une rançon. Ces hommes ont été arrêtés les 17, 18 et 20 mai 2022, en Mairie de Bujumbura. Il a également indiqué que parmi les victimes, il y a :

- Fidélité Nsengiyumva qui s'est vu voler une somme de 2. 600.000 FBU en date du 25 février 2022,
- Justine Ndorimana qui a été rançonnée un montant de 7.000.0000 FBU le 6 mars 2022;
- Dative Hategekimna et Micheline Ndikumana enlevées, embarquées à bord d'un véhicule T Starlet A7278A et relâchées après avoir versé 550.000 FBU, le 17 mai 2022, au quartier Carama;
- Adeline Ndayikengurukiye arrêtée dans sa boutique à Kinama avant d'être enlevée et relâchée après avoir versé 600.000 FB ;
- Jean Marie Vianney Uwizeyimana, greffier au tribunal de résidence de Cibitoke, enlevé et relâché après avoir versé 1.000.000 de FBU.

II.4. Du contexte social

❖ De la gestion du covid-19

La situation du COVID-19 a été considérablement normalisée ces derniers jours et cela, dans tout le pays sauf en commune Ntega et Vumbi de la province Kirundo où il s'est manifesté une recrudescence de cette pandémie.

Depuis le 18 mai 2022, le district sanitaire de Vumbi qui englobe les communes Vumbi et Ntega compte 206 cas testés positifs au Covid-19. Selon des sources sur place, faute d'aménagement d'un site d'isolement, les malades sont renvoyés à la maison.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de mai 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé d'être enregistrés et ce, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils pourraient être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici quelques illustrations :

1- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Busoni, province Kirundo

Le 30 avril 2022, sur la colline Marembo, commune Busoni, province Kirundo, le corps sans vie de Nadine Iradukunda, âgée de 10 ans, élève de l'ECOFO Marembo, a été retrouvé tout près du Lac Cohoha par des enfants qui allaient puiser de l'eau. Selon des sources sur place, sa famille l'avait cherchée partout depuis le 22 avril 2022 mais en vain. L'OPJ et les chefs des services sanitaires ont indiqué que l'enfant a été tué 5 jours avant la découverte de son cadavre.

2-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro.

Le 1^{er} mai 2022, au quartier Kagoma, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie du nommé Minani, âgé de 67 ans, veilleur, a été retrouvé devant une maison qu'il gardait. Selon des sources sur place, le corps sans vie a été vu en premier lieu par l'ami du défunt qui était venu lui rendre visite. Selon les mêmes sources, les circonstances de sa mort restent non identifiées.

3-Cinq corps sans vie d'hommes retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 1^{er} mai 2022, vers 7 heures, en zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, cinq corps sans vie d'hommes en tenues militaires congolaises et en état de décomposition ont été retrouvés sur la colline Bihembe, frontalière de la colline Gafumbegeti, commune Mabayi de la même province dans la réserve naturelle de la Kibira non loin de la frontière avec le Rwanda. L'administration a décidé l'enterrement des victimes pour éviter la propagation de probables maladies. Selon les mêmes sources, des coups de feu avaient été entendus dans cette forêt en date du 28 avril 2022.

4-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

Le 2 mai 2022, vers 5 heures du matin, dans le lac Tanganyika, du côté du quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par des pêcheurs. Selon des sources sur place, le cadavre était nu. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré par la population sur l'ordre du chef de quartier Nyabugete, le prénommé Ferdinand sans aucune enquête pour identifier la victime et les auteurs du meurtre.

5-Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 2 mai 2022, à moins de 30 mètres d'une position militaire, sur la colline Kigwati, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime présentait des signes montrant qu'elle a été tuée par étranglement. Ce corps a été enterré, le même jour, par la population sur l'ordre de Sadiki Ndaruzaniye, chef de zone Rukaramu.

6-Un enfant tué en commune et province Kirundo

Le 2 mai 2022, sur la colline Mutakibande, commune et province Kirundo, Gérard Ndayishimiye a tué son bébé de 6 mois et a jeté le corps dans les toilettes de l'ECOFO de Mutara. Selon des sources sur place, le mobile de cet acte ignoble est lié à la non-reconnaissance de sa paternité car il accusait sa femme d'avoir eu des relations extra-conjugales. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite et l'administration communale s'est investie dans sa recherche.

7-Six corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 3 mai 2022, vers 3 heures du matin, sur la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, six corps sans vie ont été retrouvés par des habitants de cette localité ramenés de la RDC via la rivière Rusizi par des Imbonerakure et des militaires burundais opérant clandestinement en RDC. Selon des sources sur place, ces corps étaient composés de 5 membres de la milice Imbonerakure et 1 officier de l'armée burundaise tués par les éléments de la FARDC lors des affrontements avec ces Imbonerakure et ces militaires burundais dans la localité de Gahanda, groupement de Luberizi dans la plaine de la Rusizi en territoire d'Uvira, province du Sud Kivu. Les cadavres ont été transportés à partir de la frontière Burundo- congolaise à bord de deux véhicules, l'un de la FDN et l'autre de Pamphile Hakizimna, administrateur de la commune de Buganda.

8-Un corps sans vie retrouvé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Le 4 mai 2022, sur la colline Nyakibingo, commune Nyabitsinda de la province Ruyigi, le corps sans vie de Firmin Sabushimike a été découvert dans la rivière passant sur cette colline, non loin de son domicile. Selon des sources sur place, la femme du défunt a été soupçonnée d'être l'auteur de ce meurtre. Selon les mêmes sources, le couple n'était pas en bons termes. Des signes ont montré que Firmin Sabushimike a été tué à coups de gourdins. L'épouse de la victime a été arrêtée pour question d'enquête.

9- Un militaire tué en commune Ntahagwa, Bujumbura Mairie

Le 4 mai 2022, à l'Hôpital militaire de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, l'adjudant Claver Bahati, militaire du camp Muzinda, originaire de la commune Ruhororo, province Ngozi, qui était en renfort au 212^{ème} bataillon à Gihanga, a succombé à ses blessures lui infligées par le Major Kwizera. Selon des sources sur place, le 8 avril 2022, ledit adjudant était dans un bistrot appartenant à Gisiga, à la 9^{ème} avenue à Gihanga où l'officier Kwizera l'a rencontrée et a versé sa bière par terre avant de lui exiger de rentrer. L'adjudant est rentré avec ce major accompagné par ses AT. En cours de route, cet officier a ordonné à ses gardes de désarmer l'adjudant et de le battre. Ils l'ont battu à l'aide d'une ceinture militaire au visage et des bâtons au niveau du ventre. La victime a fui en retournant vers le bistrot où ces militaires l'ont rejoint et l'ont battue en complicité avec Gisiga. La victime avait été reçue à l'hôpital militaire de Kamenge, le 11 avril 2022.

10-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Rutana

Le 5 mai 2022, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié, en décomposition, a été retrouvé dans un buisson de cette colline. Selon des sources sur place, ce cadavre a été vu par des gens qui cherchaient du bois de chauffage. Il a été enterré par la population en collaboration avec des agents de la Croix Rouge sur l'ordre du chef collinaire, Pili Ndikumana.

11-Quatre corps sans vie en uniformes militaires retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 8 mai 2022, vers 7 heures, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la sous-colline Ngara, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 4 corps sans vie non identifiés ont été retrouvés par des gens qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, parmi ces 4 corps, trois étaient vêtus en uniformes de l'armée congolaise et un autre de l'armée burundaise. Ces corps présentaient des blessures qui montraient qu'ils ont été fusillés.

12-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gisagara, province Cankuzo

Le 8 mai 2022, sur la colline Camazi, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la brousse. Selon des sources sur place, cette victime était de nationalité tanzanienne et ne présentait pas de trace de blessure.

13-Un corps sans vie retrouvé en commune Kibago, province Makamba

Le 8 mai 2022, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été vu flottant sur les eaux de la rivière Maragarazi mais il n'a pas été repêché. Selon des sources sur place, la victime était nue et présentait des blessures au niveau de la bouche. Le chef de colline Mbizi, Salomon Niyomwungere a indiqué que l'administration et la police n'avaient pas le droit de repêcher ce cadavre. Selon lui, ces autorités attendaient l'intervention de la Croix Rouge de Makamba pour repêcher ce cadavre.

14-Un fœtus tué en commune et province Makamba

Dans la nuit du 9 mai 2022, à l'hôpital Makamba, commune et province Makamba, Darlène Nkurunziza, âgée de 19 ans, travailleuse domestique, a avorté d'un fœtus de 7 mois sur l'ordre d'Eliezer Nahigombeye, membre du parti CNDD-FDD, infirmier à cet hôpital. Selon des sources sur place, cette fille a révélé qu'elle l'a fait sous la complicité de cet infirmier qui est le présumé auteur de cette grossesse. Elle a aussi indiqué que le cadavre a été jeté dans la poubelle de cet hôpital. Selon les mêmes sources, Eliezer Nahigombeye, Darlène et deux travailleurs de l'hôpital ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Makamba pour des enquêtes.

15-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Cendajuru, province Cankuzo

Le 10 mai 2022, aux environs de 9 heures, en commune Cendajuru, province Cankuzo, le corps sans vie de Concilie Madebari, âgée de plus de 80 ans, résidant sur la colline de Nyabisindu, zone et commune Cankuzo, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus où elle s'était rendue vendre des arbres sur la colline Rukoyoyo de la commune Cendajuru. Selon des sources sur place, le 9 mai 2022, vers 14 heures, Concilie était partie avec un de ses voisins pour lui vendre quelques troncs d'eucalyptus pour 15.000 FBU et il lui a donné un montant de 5.000 FBU comme avance. Selon les mêmes sources, ce vendeur est rentré en la laissant dans son boisement. Pasteur Niyonzima, conseiller de l'administrateur chargé des affaires administratives et sociales et l'OPJ Alfred se sont rendus sur les lieux pour le constat et ont indiqué que la victime n'avait pas de blessure. Ce voisin de la victime a été arrêté par cet OPJ et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo pour des raisons d'enquête.

16-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 10 mai 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Gasenyi, colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Fabrice Iteriteka, âgé de 9 ans, a été retrouvé dans un champ de bananes. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces d'une corde au niveau du cou ; ce qui a fait penser que l'enfant a été tué étranglé. Selon les mêmes sources, trois personnes dont le père de la victime, son oncle maternel et une autre personne qui a vu ce corps sans vie en premier lieu ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

17-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 11 mai 2022, vers 6 heures du matin, en zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par la population. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait des blessures au niveau de la tête. Le corps a été enterré par la population en collaboration avec des membres de la Croix Rouge, sur l'ordre de l'administrateur communal de Ntakangwa, Ernest Niyonzima et cela, sans aucune enquête pour l'identification de la victime et des mobiles de ce meurtre.

18-Un corps sans vie retrouvé en commune Buyengero, province Rumonge

Le 11 mai 2022, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, le corps sans vie d'Aloys Kandikandi a été retrouvé dans la brousse. Selon des sources de cette localité, la victime aurait été tuée dans un autre endroit et jeté sur le lieu. Les circonstances et les auteurs de l'assassinat restent inconnus et l'administration à la base a ordonné l'inhumation sans aucune enquête.

19-Une personne tuée en commune Busiga, province Ngozi

Le 11 mai 2022, sur la colline Nyanza-Tubiri, zone Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, Marie-Rose Ntiranyibagira, a été tuée, à coups de poignards par Gaspard Bizimana, son beau-frère, travaillant à l'hôtel "Le Carrefour", au centre-ville Kayanza. Selon des sources sur place, les conflits fonciers sont à l'origine de cet assassinat. Selon les mêmes sources, le meurtrier a directement pris le large après le forfait. Les mêmes sources ont indiqué que cet incident a eu lieu au moment où le mari de la victime n'était pas à la maison.

20-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 12 mai 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Gasenyi-Kirwati II, commune Buganda, province Cibitoke, le corps sans vie d'Aline Ndayikomeyamashi, commerçante, a été retrouvé dans un champ de maïs. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures au niveau du sexe montrant qu'elle a été violée avant d'être tuée. Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Cibitoke. L'administrateur de la commune Buganda, Pamphile Hakizimana a indiqué que des enquêtes ont directement commencé en vue de connaître les auteurs et les mobiles du crime. Aline Ndayikomeyamashi vivait seule avec ses deux enfants âgés respectivement de 10 ans et de 2 ans 6 mois.

21-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 13 mai 2022, vers 7 heures, au bord de la rivière Nyamanogo, sur la colline Gatunguru, zone Rubirizi, - commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, les causes et l'auteur de ce forfait n'ont pas été connus. Sa mère n'a pas non plus été connue.

22-Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

Le 15 mai 2022, vers 6 heures, sur la sous-colline Bikomanganyi, colline Karamba, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le corps sans vie de Maurice Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, père de 3 enfants, a été retrouvé après avoir été tué accusé d'avoir volé du petit pois, des colocases et des bananes. Selon des sources sur place, son épouse, Consolate Nibizi a indiqué à la police que son mari avait apporté des régimes de bananes à la maison. Le meurtrier de ce crime qui est Léonce Nsananiye, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 48 ans, sentinelle des champs, a été arrêté tandis que deux autres complices dans cet assassinat à savoir Nkuruma, Kidahaga et Vumiriya, propriétaire du champ ont fui.

23-Deux corps sans vie retrouvés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 16 mai 2022, au quartier VII, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Dieudonné Gutabara, originaire de la province Muramvya, a été retrouvé tout près du Lycée municipal Ngagara sis dans le même quartier. Selon des sources sur place, ce corps portait un pansement sur la tête. L'autre corps sans vie de Fabien Ndiwokubwayo, originaire de la commune Rugazi, province Bubanza a été retrouvé dans le caniveau séparant les quartiers Bururi et Bubanza en zone Kinama de la même commune, tout près de l'église pentecôte. Les mobiles et les auteurs de ce double assassinat n'ont pas été connus.

24-Une personne tuée en commune et province Gitega

Le 16 mai 2022, sur la colline Ceru, commune et province Gitega, Fulgence Hakizimana, âgé de 35 ans, conducteur de taxi-moto dans la ville de Gitega, a été tué par balles par des policiers. Selon des sources sur place, durant la nuit du 15 au 16 mai 2022, un groupe de policiers avait mené une fouille perquisition chez les parents de Fulgence Hakizimana car celui-ci était accusé de détenir illégalement des armes à feu mais ils n'ont rien trouvé de compromettant. Eric Nijimbere, grand frère de Fulgence Hakizimana avait été accusé de vol le 14 mai 2022 et avait été arrêté. Lors de son interrogatoire, il avait indiqué que c'est son petit frère Fulgence Hakizimana qui

avait conservé l'arme, d'où les policiers ont alors arrêté Fulgence. Ce dernier a été conduit par des policiers dont Minani affecté à Bwoga, dans un buisson. Arrivés dans le buisson, ils l'ont tabassé et ils ont tiré une balle sur lui quand il tentait de fuir. Ils sont partis en le laissant sur place car ils croyaient qu'il était mort. Par après, sa famille l'a conduit à l'hôpital où il a succombé à ses blessures. D'après Fiacre Itangishaka, chef de colline Ceru, Eric Nijimbere, ses parents et un autre frère d'Eric ont été arrêtés et ont été conduits au domicile de Zabulon Mfuranzima, responsable du SNR dans la province Gitega. Les parents d'Eric ont été libérés, le 17 mai 2022. Le 18 mai 2022, l'administrateur de la commune Gitega, Jacques Nduwimana accompagné par Georges Nshimirimana, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Gitega et Zabulon Mfuranzima, responsable du SNR dans cette province sont allés dans la famille du défunt Fulgence Hakizimana et ont promis de payer les frais funéraires et de donner 500.000 FBU afin de ne pas porter l'affaire à la justice. Le même jour, ils ont libéré Eric et son frère.

25-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Le 17 mai 2022 dans l'après-midi, dans la cellule du quartier Shatanya III, commune et province Gitega, non loin du cimetière des musulmans, le corps sans vie d'un prénommé Willy âgé d'une trentaine d'années, résidant au quartier Masenga dans la ville de Gitega, originaire de la colline Rubamvyi, de cette même commune a été retrouvé dans une brousse se trouvant dans cette cellule. Asmani Ndayishimiye, chef de cellule du quartier Shatanya III, a confirmé cette information en indiquant que les mobiles et les auteurs de ce meurtre n'ont pas été connus. La police s'est rendue sur les lieux pour faire le constat. Ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'Hôpital Régional de Gitega.

26-Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi

Le 22 mai 2022, vers 9 heures, Eloi Tuyisenge, âgé de 31 ans, conducteur de taxi-moto, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Matana, commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, la victime présentait des signes d'étranglement et a été retrouvée agonisant dans les cèdres à côté de la RN7 sur la colline Vyuya, commune Mugamba, province Bururi Il était porté disparu depuis le 21 mai 2022. Eloi Tuyisenge avait prêté sa moto à Thierry Iradukunda et ce dernier a été arrêté pour des raisons d'enquête.

27-Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Buhiga, province Karuzi

Le 22 mai 2022, vers 2 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un nommé Muturagi, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans, originaire de la colline, zone et commune Buhiga a été tué à coups de machettes. Il était avec trois hommes non identifiés qui ont pris la fuite. Selon des sources sur place, ils ont été surpris en train de voler des chèvres sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga et ils avaient déjà tué deux chèvres qu'ils avaient emballées dans les sacs. Le propriétaire de ces chèvres a entendu ces voleurs et a alerté ses voisins. Ces derniers ont encerclé le ménage et ont tué sur place Muturagi.

28-Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Dans la nuit du 24 au 25 mai 2022, sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Thèogene Itangishaka, conducteur de taxi-moto, a été tué égorgé par Jean Marie Ndiwokubwayo, Caporal-chef du camp Ngagara, Diomède Ntakirutimana et Charles Minani. Selon des sources sur place, après avoir commis le forfait, les assassins ont emporté la moto que conduisait la victime. Le 25 mai 2022, Jean Marie Ndiwokubwayo et Diomède Ntakirutimana ont été attrapés en zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, en train de vendre la moto du défunt. Les assassins ont été conduits au cachot du poste de police de la zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie pour des raisons d'enquête.

29-Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 27 mai 2022, vers 8 heures, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, sur le point de pêche Nyagatanga, un corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté et emballé dans un sac, a été retrouvé dans les eaux du lac Tanganyika et ce corps a été repêché. Selon des sources sur place, l'administration locale a donné l'ordre d'enterrer ce corps après le constat de l'OPJ, Félicien Ciza.

30-Trois corps sans vie d'hommes retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 29 mai 2022, vers 16 heures, à moins d'une centaine de mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, dans localité de Gatoki, colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des pêcheurs qui se rendaient à leurs activités. Selon des sources sur place, deux des trois corps étaient nus et avaient des blessures au niveau de la tête et au niveau des côtes. Ces pêcheurs ont alerté des militaires en patrouille et ces derniers ont appelé Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo. Il s'est rendu sur les lieux pour faire le constat. Cette autorité a directement donné l'ordre à la population d'enterrer ces corps sans vie sans mener des enquêtes.

31-Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 30 mai 2022, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert par des passants non loin de la rivière Mugweji qui traverse cette commune. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures montrant qu'elle a été tuée à la machette. L'administration locale a ordonné d'enterrer le défunt en dehors de toute enquête.

Bref et sans être exhaustif, au moins 46 personnes ont été tuées et 31 autres blessées au cours du mois de mai 2022.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par provinces et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	1	0	8	0	0	0	0	0	9
Bujumbura Mairie	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0	5	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	4	0	0	2	0	2	4
Bururi	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cibitoke	1	0	0	0	0	0	0	0	19	3	20	3
Gitega	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	2	1
Kayanza	0	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	5
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Makamba	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0	4	1
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Totaux	2	0	1	1	5	25	0	0	38	5	46	31

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de mai 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici des quelques cas illustratifs de cette barbarie humaine :

1- Un Imbonerakure torturé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 16 mai 2022, vers 23 heures, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Elie Nizigiyimana, membre de la milice Imbonerakure et membre du Comité Mixte de Sécurité, a été battu par des membres de ce comité dirigés par leur chef, Louis Ndikumana alias Mutipe, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Elie a été accusé d'avoir saboté la ronde nocturne. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à la Polyclinique Centrale de Bujumbura pour des soins mais les tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

2-Un homme tabassé par des Imbonerakure en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 18 au 19 mai 2022 aux environs de 23 heures, Richard Nindereye âgé de 32 ans, conducteur de taxi-moto, a été arrêté à son domicile sur la colline Gahongore, commune et province Bubanza par 8 jeunes Imbonerakure. Après son arrestation, il a été ligoté puis conduit dans un ruisseau proche pour y subir le sort qui lui était réservé. Plusieurs coups de bâtons lui ont été infligés sur tout le corps, durant plus de 2 heures avant d'être laissé sur les lieux dans un état comateux. Selon des sources sur place, il a été retrouvé, le lendemain matin, par des passants qui l'ont conduit à l'hôpital. Une somme de plus de 40.000 FBU qu'il possédait lui a été volée. La victime serait accusée d'avoir menacé son père avec une machette lors d'une dispute qui avait eu lieu quelques jours avant.

3-Une femme torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

Le 27 mai 2022, vers 16 heures, sur la colline Kinama, commune Gisuru, province Ruyigi, Joselyne Nsabimana, âgée de 60 ans, militante du parti CNL, a été tabassée par deux membres de la milice Imbonerakure, Gaspard Nyawenda surnommé Gitenge, ancien chauffeur de la commune Gisuru et Clément Ikorukwigomba. Selon des sources sur place, cette vieille femme rentrait de ses champs et en cours de chemin, elle s'est arrêtée sur une fontaine pour boire de l'eau. Ces Imbonerakure se sont mis à la ruer de coups de pieds et de bâtons en l'accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Ces accusations ont également été formulées à l'endroit de son époux et c'est cette dame qui en a payé les frais. La victime a été édentée et blessée au niveau du visage, de la tête par ces malfaiteurs. La victime a été conduite à l'hôpital de Gisuru pour des soins de santé urgents, tandis que les agresseurs n'ont pas été inquiétés.

4-Une femme responsable du CDFC et son époux battus sauvagement en commune et province Bubanza

Le 28 mai 2022 vers 20h 30, au chef-lieu de la province Bubanza, Anne Nahumuremyi, responsable du CDFC a été attaquée et tabassée par une équipe d'Imbonerakure dont Jean Marie Nyabenda, chef de zone Bubanza, le prénommé Terence, Secrétaire Permanent de l'Administrateur communal de Bubanza, le prénommé Evariste, Responsable du parti CNDD-FDD au niveau communal, Thélesphore Nshimirimana, responsable des jeunes du CNDD-FDD au niveau communal, le nommé , Hakiza, les prénommés Eric et Adolphe tous Imbonerakure. Ils étaient tous armés de bâtons et de gourdins. Ils s'étaient positionnés à quelques 100 mètres du lieu où s'était réunie une équipe qui était en visite chez l'ancien Président du Sénat, Pascal Nyabenda. Dès leur sortie après la visite, les « Pro-Nyabenda » se sont retrouvés entre les mains des « fidèles » du Président Evariste Ndayishimiye, toutes les deux personnalités ex-candidats à la Présidence de la République. La première attaquée est Anne Nahumuremyi, Responsable du CDFC en province Bubanza. Elle a subi plusieurs coups de bâtons sur tout son corps, ses seins ont été tordus, son sous-vêtement a été déchiré. Le mari de la victime Salvator Nzisabira, lui aussi a été tabassé. Certains biens des victimes comme des montres et des chainettes ont été volées. Une moto et un véhicule des victimes ont été endommagés. Le 30 mai 2022, les Imbonerakure auteurs de tels actes ont comparu devant le substitut du Procureur mais ils sont retournés chez eux tout joyeux.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Aussi, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de mai 2022, dix-neuf cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci - dessous :

1- Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 29 avril 2022, vers minuit, sur la colline Shembati, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeanine Nzoyisaba, âgée de 33 ans, a été battue à coup de bâtons par son mari, Edmond Bizaneza, âgé de 39 ans. Selon des sources sur place, il l'a blessée au niveau du dos. Selon les mêmes sources, cet homme menaçait cette femme de la chasser du ménage en disant qu'il ne veut plus d'elle. Le lendemain, Jeanine a porté plainte aux élus collinaires mais ces derniers ne sont pas intervenus du fait que ces autorités ont été corrompues par le Edmond Bizaneza.

La victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux et elle est retournée vivre chez ses parents de peur d'être tuée par son époux.

2- Une femme violée par des Imbonerakure en commune Giharo, province Rutana

Le 29 avril 2022, sur la colline Kibimba, commune Giharo, province Rutana, des Imbonerakure dont le dénommé Ruhoranyi, responsable collinaire du parti CNDD-FDD à Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, ont battu et violé J.M., dans son champ et ont pris le vélo de la coopérative Sangwe qu'elle avait. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont bandé les yeux avec une partie d'un pagne avant de la violer. Après cet incident, elle a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Elle est rentrée le 3 mai 2022. L'origine de ces violences est un conflit foncier concernant l'exploitation des marais de la rivière Maragarazi. Ce conflit existe entre son mari, Théoneste Juma, membre du parti CNDD-FDD mais accusé d'appartenir au parti CNL, ancien chef de cette colline et les autorités administratives dont le Gouverneur, le prénommé Sylvain responsable provincial du parti CNDD-FDD et le prénommé Rénovat, responsable communal du parti CNDD-FDD. Cette femme est allée porter plainte à la police mais Rénovat qui se trouvait sur place l'a chassée en l'accusant d'être une menteuse.

3- Une jeune fille violée et engrossée en commune Musigati, province Bubanza.

Au cours de ce mois de mai 2022, O.N. âgée de 16 ans, de la colline Nyarusange, commune Musigati, province Bubanza, a été violée et engrossée par Jean Paul Nsezeranyimana de la même colline. Selon des sources sur place, Jean Paul a été arrêté et détenu au cachot de la commune Musigati pendant quelques jours avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de la police. Quelques jours après, il a été relâché par le Parquet et a directement pris le large. La victime demande que justice soit rendue.

4- Une fillette violée en commune Gatara province Kayanza

Le 5 mai 2022, sur la sous-colline Kigume, colline Butwe, commune Gatara province Kayanza, I.A., âgée de 9 ans, élève en classe de 2^{ème} année, a été violée par Elie Hacimana, cultivateur, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime cherchait du fourrage pour des lapins. Par ruse, Elie l'a conduite dans un buisson en lui disant qu'il allait lui montrer l'endroit où il y avait de bonnes herbes. Arrivé dans le buisson, il l'a violée. Le 12 mai 2022, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Elie Hacimana a pris le large de peur d'être arrêté.

5- Une fille violée en commune Busiga, province Ngozi

Le 6 mai 2022, une jeune fille âgée de 14 ans a été violée par un homme âgé de 50 ans dans la zone Mparamirundi commune Busiga province de Ngozi. Selon nos sources, l'auteur du viol, un prénommé Lazare, a appelé la jeune fille pour l'envoyer à la boutique lui acheter de l'eau et l'enfant a répondu présent à l'appel. La fille a été violée. L'enfant a crié au secours et les voisins ont intervenu mais l'enfant était déjà violé. Les tests médicaux ont confirmé l'acte de viol. Le violeur a été arrêté et conduit au cachot de la police de la localité.

6- Une fillette violée en commune et province Kayanza

Le 8 mai 2022, à la sous-colline Mubuga, colline Bubezi, commune et province Kayanza, P.V., âgée de 9 ans, a été violée par Pascal Nduwayo, âgé de 19 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, Pascal Nduwayo a trouvé ladite fille en train de jouer avec ses amies et lui a acheté une galette « *chapati* » avant de la conduire derrière une maison pour la violer. La victime a été évacuée, le même jour, vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux et la prévention contre les IST. Pascal Nduwayo a été arrêté par le chef collinaire et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayanza.

7- Une femme brûlée en commune Kanyosha, Bujumbura rural

Le 8 mai 2022, sur la sous-colline Gikangaga, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Cécile Nizigiyimana a été brûlée par son mari, Nicolas Ndayishimiye. Selon des sources sur place, il l'a brûlée au niveau des seins, du ventre et des cuisses par de l'eau bouillante. Cette femme était accusée par son mari d'infidélité. Nicolas a été arrêté, le même jour, puis conduit au cachot du poste de police de Ruyaga, mais, le violeur a été libéré le lendemain, 9 mai 2022.

8- Une fillette violée en commune et province Rumonge

Le 8 mai 2022, vers 13 heures, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, A.M., élève de la 7^{ème} année à l'ECOFO Nyamibu, a été violée par Pascal Bigirimana, enseignant des mathématiques à cette école, dans sa maison. Selon des sources sur place, le 9 mai 2022, un groupe de parents est allé le rechercher mais il avait déjà déserté l'école. Le 12 mai 2022, Léonard Sirabahenda, chef de zone Kizuka a réuni les directeurs, les membres des comités de gestion de 4 écoles de la colline Kizuka et certains religieux de la place pour parler du cas et étudier ensemble comment prévenir les VSBG en milieu scolaire.

9- Une femme battue en commune et province Kayanza

Le 8 mai 2022, vers 17 heures, à la sous-colline et colline Gisoro, commune et province Kayanza, Evelyne Nahimana, âgée de 25 ans, a été battue à coups de bâton par son mari, Joachim Ndamuhawenayo, âgé de 37 ans, à son domicile. Selon des sources sur place, il l'a accusée d'avoir quitté sa maison sans son autorisation. Son mari l'avait trouvée dehors et l'a introduite violemment dans la maison. La victime a pris fuite vers sa tante sur la colline Kirema.

10- Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

Le 11 mai 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Justine Ndirabika, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, originaire de cette colline, a reçu des coups de poing lui administrés au niveau du visage par son mari, Floris Cibukiro. Ils rentraient du cabaret et ils étaient tous ivres. Selon des sources sur place, tout a commencé par une dispute entre les 2 époux. La femme a été conduite à l'hôpital de référence de Karuzi où elle a été alitée. Floris Cibukiro a aussitôt pris fuite de peur d'être arrêté par la police.

11- Une fille violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

Le 12 mai 2022, vers 17 heures, sur la colline Murunga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par Astere Mpawenayo, domestique, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, les faits se sont passés dans la maison où travaillait Astere lorsque la victime était venue rendre visite à ses amis de cette famille. Selon les mêmes sources, l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mugongo-Manga.

12- Une femme battue en commune et province Kayanza

Le 13 mai 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Gisoro, colline Musave, commune et province Kayanza, Claudine Bucumi, âgée de 41 ans, a été battue par son mari, Léonidas Ndacayirorera, commerçant. Selon des sources sur place, Léonidas avait passé la soirée dans un bistrot de vin de banane appartenant à sa femme et ils étaient rentrés ensemble. Arrivé à la maison, Léonidas a battu sa femme l'accusant qu'en rentrant, elle tentait de traîner les pieds. La victime a été blessée à l'œil et au bras. Cette victime a été évacuée vers l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux. Léonidas quant à lui, a pris le large avant son arrestation.

13- Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 17 mai 2022, sur la colline Mushasha, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, M.N, âgée de 14 ans, a été violée par son père Louis Bizimana, pasteur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la mère de la jeune fille se trouve en Arabie Saoudite. Le crime a été connu lorsque le père punissait sa fille et cette dernière a dévoilé le secret en disant que le viol se fait depuis longtemps. Selon les mêmes sources, le viol avait commencé depuis le départ de sa mère, il y a 4 ans lorsque la fille n'avait que 10 ans. Durant ces années, elle avait gardé le secret car son père lui donnait des cadeaux pour garder le silence. Le 19 mai 2022, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de la brigade de Gatumba pour des enquêtes. Mais, il a été relâché, le 25 mai 2022.

14- Une fillette battue en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 19 mai 2022, sur la colline Nyabutare, zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Aline Niyonkuru, âgée de 16 ans, a été battue et blessée par son voisin Alexis, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la famille de la victime a porté plainte auprès de l'administrateur communal et de la police mais il n'y a pas eu de suite. La victime a été conduite au CDS Nyabutare où elle a été alitée pendant 3 jours.

15- Une fillette violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 22 mai 2022 vers 17 heures, au quartier Kagoma, colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, O. I., âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Gasumo, a été violée par un boutiquier prénommé Fulgence alias Mudandaza. Selon des sources sur place, la victime rentrait de l'école et en passant devant la boutique, le présumé auteur l'a violée en lui promettant des biscuits. La fillette l'a dit à l'épouse de son oncle. Elle a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le boutiquier a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Mwaro.

16- Viol en cascade de fillettes en commune et province Bubanza

Cyprien Nyabenda, âgé de 45 ans, infirmier de l'hôpital Bubanza a été arrêté le 27 mai 2022, sur la colline Buhororo 1 communément appelée Matonge, commune et province Bubanza, à son domicile. Il a été arrêté sur mandat délivré par le substitut du Procureur de la République à Bubanza accusé d'avoir violé quatre fillettes à savoir J.N. âgée de 10 ans, N.L.N. âgée de 8 ans, J.I. âgée de 8 ans et A.I. âgée de 5 ans. Selon des sources sur place, le suspect donnait aux victimes des beignets pour arriver à son objectif. Le présumé violeur a été arrêté et détenu au cachot du Commissariat Provincial de la Police à Bubanza.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au 31 mai 2022.

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de mai 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent que la surpopulation reste préoccupante. Même si le total de la population pénitentiaire a légèrement diminué par rapport aux effectifs des 4 mois précédents (12.571 personnes au mois de janvier, 12.667 personnes au mois de février, 12.813 personnes au mois de mars, 12.563 personnes au mois d'avril et 12.409 fin mai 2022), elle n'est pas moins alarmante si l'on tient compte de la capacité d'accueil qui est de 4.294 personnes. Cette population pénitentiaire est donc de 2,89 fois la capacité d'accueil. Cela montre que d'ici peu, elle sera de 3 fois la capacité d'accueil.

Cette situation est donc inquiétante car les effectifs augmentent au jour le jour et surtout de manière vertigineuse alors que l'extension des infrastructures d'accueil ne suit pas la même courbe. Cela rend précaires les conditions carcérales qui étaient déplorables.

L'analyse des taux d'occupation montre que cette situation est très déplorable car 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui dépassent 100%. Seuls la prison de Ngozi pour femmes et le CMCL de Rumonge ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 76,40% et 73,61%. Dans ces 11 maisons carcérales, les taux d'occupation sont très horribles. Les chiffres en disent long : Muramvya (780,00%), Mpimba (565, 50%), Ngozi pour hommes (426,50%), Gitega (305,50%), Ruyigi (276, 00%), Bubanza (269,00%), ...

Avec ces taux d'occupation, plusieurs observateurs des droits humains en général et des droits des prisonniers en particulier se demandent si les autorités pénitentiaires et judiciaires endosseraient la responsabilité en cas de pandémie, d'autant plus que la politique de désengorgement des établissements pénitentiaires demeure au niveau du slogan.

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, mauvaise application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers qui viennent de purger leurs peines,

Cette question de libération conditionnelle a occasionné des grognes des détenus de la prison Bururi. En effet, depuis le 29 avril 2022, à la prison de Bururi qui disposait d'un total de 293 prisonniers sur une capacité d'accueil de 250 personnes, des prisonniers se plaignent que des responsables de cette prison font une discrimination dans l'application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers. Selon des sources sur place, 9 hommes seulement membres du parti CNDD-FDD ont bénéficié de cette libération conditionnelle. Martin Habimana, directeur adjoint de cette prison a expliqué qu'ils sont libérés provisoirement après avoir rempli les critères ci-après : avoir purgé 1/4 de leur peine et avoir manifesté un bon comportement au cours de leur détention.

..... /

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 31 mai 2022.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	528	243	16	259	20							5	4	269,00%
Bururi	250	324	190	13	109	12							1	1	129,60%
Gitega	400	1322	451	54	682	65							9	9	305,50%
Mpimba	800	4354	2884	190	1274	66							16	15	565,50%
Muramvya	100	780	374	24	370	12							4	3	780,00%
Muyinga	300	474	181	7	337	30							1	1	158,33%
Ngozi (F)	250	191		74		96		2		19			14	17	76,40%
Ngozi (H)	400	1789	671		1035								%		426,50%
Rumonge	800	1100	334	24	720	22							3	3	137,50%
Rutana	350	589	205	13	351	20								1	168,29%
Ruyigi	300	826	258	33	502	35							6	3	276,00%
CMCL Ruyigi	72	79					18		61						109,72%
CMCL Rumonge	72	53					1		52						73,61%
TOTAUX	4 294	12 409	5 791	448	5 639	378	19	2	113	19	-	-	59	57	288,98%
			5 791+448 =6239		5 639+378 =6 017		19+2 =21		113+19 =132				59+57 =116		

La *population pénitentiaire* est de 12 409 détenus + 116 nourrissons = 12 525

Le *total des prévenus* est de 6 239 adultes + 21 mineurs = 6 260

Le *total des condamnés* est de 6 017 adultes + 132 mineurs = 6 149

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.

Le présent rapport vient de mettre en évidence les différentes violations des droits humains qui ont été commises au Burundi tout au long du mois de mai 2022. Des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté ont été commises au su et au vu de la population en toute impunité des auteurs. Sans être exhaustif, au moins, 46 personnes ont été tuées, 4 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 5 personnes ont été enlevées, 5 personnes ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, 19 cas de VSBG et 31 autres ont été blessées dans de multiples circonstances notamment les attaques par des personnes armées non identifiées, les exactions des Imbonerakure ou les cas de VSBG.

Parmi les auteurs de ces violations figurent entre autres des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs. Parmi les personnes tuées dominant des cas de cadavres retrouvés dans différentes localités. Selon les témoignages de la population, ces cadavres ne sont pas identifiés par les locaux. Cela signifie que ces personnes sont tuées ailleurs et transportées pour être jetées dans des endroits où elles ne seront pas reconnues et cela, pour fausser les enquêtes qui pourraient être faites. De plus, les cadavres retrouvés sont enterrés hâtivement sur les ordres des autorités administratives et/ou policières alors que les enquêtes pourraient mettre la lumière sur les cas.

Qui plus est, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même d'autres personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été reconnues innocentes..

Devant des actes de violations des droits et libertés fondamentaux des citoyens orchestrés par les Imbonerakure, milice du parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou des agents du SNR, les autorités sombrent dans un silence inouï qui frise la complicité.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- **A la communauté internationale, de :**

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes

- **Au gouvernement du Burundi, de :**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

- **A la population, de :**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes qui ne visent que leurs intérêts personnels.

Fin *** Fin ***** Fin**